

DEMANDE DE
DÉSOLIDARISATION

 TARIF :
950€

Remplissez obligatoirement l'ensemble des données ci-dessous, datez, signez et suivez les instructions en fin de page pour que votre demande soit bien prise en compte. L'absence de signature et de date entraîne le refus du dossier.

Emprunteur

 M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

 Numéro client ING :

 Référence de votre Crédit Immobilier :
Co-emprunteur (à renseigner si vous avez emprunté à deux)

 M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

 Numéro client ING :
Votre demande

Nous souhaitons être désolidarisés de notre Crédit Immobilier à partir du mois de : / (MM/AAAA), au motif suivant :

 Divorce Séparation Décès Autre

Je soussigné(e), _____, demande à assumer seul(e) le remboursement de ce crédit.

Je vous fais parvenir ci-dessous **les coordonnées du notaire** en charge de cette désolidarisation :

Nom : _____

Adresse : _____

Prénom : _____

Code Postal : _____

Email : _____

Ville : _____

Je (nous) souhaite(ons) modifier le compte bancaire de prélèvement des échéances de crédit au bénéfice de celui mentionné ci-dessous, à partir du mois de : / (MM/AAAA)

Les coordonnées de votre nouveau compte de prélèvement

IBAN* (numéro de compte bancaire)

BIC* (code identification banque)

Pour information, cette demande sera soumise à autorisation d'ING et de votre caution Crédit Logement.

Signature(s)
Datez ici

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signez ici

Signature de l'Emprunteur

Signature du Co-Emprunteur

Rassemblez les pièces justificatives demandées

Vérifiez que votre dossier de demande est complet.

Il doit contenir :


- ✓ le présent formulaire complété, daté et signé
- ✓ le projet d'acte de cession des droits indivis concernant la propriété du bien immobilier
- ✓ le RIB du nouveau compte de prélèvement, ce dernier doit être obligatoirement au seul nom de l'emprunteur qui reste.

Et également les photocopies des documents ci-dessous **pour l'emprunteur qui reste :**

- ✓ si vous êtes marié : l'intégralité du livret de famille
- ✓ si vous êtes pacsé : la convention de PACS
- ✓ si vous êtes divorcé : le jugement de divorce avec l'état liquidatif définitif
- ✓ si vous êtes en instance de divorce : le projet de convention de divorce et le projet d'état liquidatif
- ✓ si vous avez des enfants : l'intégralité du livret de famille ou la décision de justice qui vous attribue l'autorité parentale sur le(s) mineur(s)
- ✓ un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à vos nom et prénom :
 - facture d'électricité / de gaz / d'eau / de téléphone (fixe ou mobile)
 - ou abonnement internet ou câble
 - ou attestation d'assurance habitation
- ✓ si vous êtes hébergé à titre gratuit :
 - un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'hébergeur
 - ET l'attestation d'hébergement originale datée et signée par votre hébergeur
 - ET un justificatif d'identité en cours de validité de l'hébergeur (carte d'identité recto-verso ou passeport (les pages contenant l'identité et la signature de l'hébergeur) ou carte de séjour recto-verso)
- ✓ si vous êtes en congé parental : l'attestation de l'employeur de reprise d'activité signée également par vous-même précédée de la mention manuscrite « pour accord »
- ✓ les justificatifs de vos revenus :
 - les 3 derniers bulletins de salaire et le bulletin de salaire de décembre de l'année passée
 - si vous êtes profession libérale : les 3 derniers imprimés fiscaux (déclarations 2035 complétées avec annexes)
 - si vous êtes retraité : les 3 derniers justificatifs d'indemnités de retraite
 - si vous avez une activité professionnelle non salariée : les 3 dernières liasses fiscales avec toutes les annexes (bilan, compte de résultat), y compris les 3 dernières déclarations 2065 avec annexes le cas échéant
 - pour les revenus fonciers : la dernière déclaration foncière 2044 (et si applicable la dernière déclaration 2072) et les baux en cas de micro-foncier
 - les justificatifs de revenus, datant de moins de 3 mois, de votre activité complémentaire et de vos autres revenus (pension d'invalidité compensatoire, pension alimentaire,...)
- ✓ les 2 derniers avis d'imposition sur les revenus (1 seul si vous êtes retraité)
- ✓ les justificatifs de votre patrimoine immobilier : dernières taxes foncières
- ✓ les justificatifs de votre patrimoine mobilier : derniers relevés nominatifs de votre épargne avec le nom de l'établissement
- ✓ les 3 derniers relevés de tous vos comptes bancaires détenus dans d'autres établissements
- ✓ les tableaux d'amortissement ou/et les relevés de situation de tous vos crédits en cours

Et également les documents ci-dessous **selon votre cas :**

- ✓ En cas d'assurance déléguée (différente de l'assurance groupe CNP ou AXA) : la lettre d'accord de votre assureur concernant cette désolidarisation

 Des pièces justificatives complémentaires pourraient, le cas échéant, vous être demandées ultérieurement pour l'analyse de votre dossier.

Envoyez-nous votre dossier de demande

Envoyez-nous le dossier de demande complet par courrier non affranchi à l'adresse suivante :

ING
Crédit Immobilier / Gestion
Libre Réponse 70678 - 75567 Paris Cedex 12

Et après ?

Nous vous confirmons par email la bonne réception de vos documents.

Nous étudions votre dossier et dans tous les cas, vous serez averti par email de la décision d'ING concernant votre demande.

En cas d'accord, vous aurez 3 mois pour nous transmettre les justificatifs définitifs entérinant le partage.

Après réception, une proposition d'avenant au Contrat de Crédit Immobilier vous sera envoyée. La loi vous impose un délai de réflexion de 10 jours inclus avant d'accepter cette proposition d'avenant. A l'inverse, cette dernière a également une date de validité de 30 jours après réception.

Vos données personnelles : Les données personnelles recueillies par ING en sa qualité de responsable de traitement sont nécessaires et ont pour finalité globale de permettre les actes de gestion, d'exécution et de clôture du(des) produit(s) souscrit(s). Vous bénéficiez à tout moment et dans les conditions prévues par les textes, du droit d'accéder à vos données personnelles, de les faire rectifier ou de vous opposer à leur utilisation, notamment à des fins de prospection commerciale, du droit à la portabilité, à l'effacement, à la limitation, ou encore de fixer les directives relatives à leur sort en cas de décès, en vous adressant par mail à l'adresse dpo.privacy.france@ing.com ou par courrier : ING Bank France, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 40 avenue des Terroirs de France 75012 Paris. En cas de difficulté, il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour en savoir plus sur la manière dont ING traite vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité disponible sur le site internet <https://www.ing.fr/ing/infos-legales/protection-vie-privee/>